Cinquante deuxième année. - N° 152 A Samedi 11 et dimanche 12 août 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 7

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUÇON

Ventes et cessions

384 208 385 RCS Montluçon.
ACCI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 40000 EUR.
Adresse : 23, rue Jean Moulin, Zone Artisanale de Châteaugay, 03410 Domérat.
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2018.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE ACCI TRONÇAIS Société par actions simplifiéeau capital de 10 000 euros Siège social : 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT 800 807 828 00036 RCS MONTLUCON ET ACCI Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT 384 208 385 00060 RCS MONTLUCON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DOMERAT du 02/08/2018, la société ACCI TRONÇAIS, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT, immatriculée au RCS sous le n° 800 807 828 RCS MONTLUCON, et la société ACCI, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT, immatriculée au RCS sous le n° 384 208 385 RCS MONTLUCON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ACCI TRONÇAIS par la société ACCI. La société ACCI TRONÇAIS ferait apport à la société ACCI de la totalité de son actif, soit 62 979 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 68 117 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -5 138 euros. La société ACCI détenant la totalité des 100 actions composant le capital social de la société ACCI TRONÇAIS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société ACCI TRONÇAIS détenues par ACCI un mali de fusion de -5 140 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/18, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par ACCI TRONÇAIS depuis le 01/01/18 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par ACCI. La société ACCI TRONÇAIS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 28/09/2018. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente

publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de MONTLUCON au nom des deux sociétés le 09.08.2018 ; Pour avis.

